

**PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DES ADJOINTS**

SEANCE DU 15 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un le quinze juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Chemazé, suite à la démission de M. Yves GUINHUT aux fonctions de maire et de conseiller municipal, se sont réunis au complexe Léo Lelée, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

1	Mme GRAINDORGE Pascale	8	Mme BRIZARD Marie
2	M. BELLANGER François	9	M. AUDOUIN Thibault
3	Mme FOUILLEUX Caroline	10	M. ALLAIN Cédric
4	M. MARTEAU Dominique	11	Mme GAUMER Myriam
5	Mme GABILLARD Jeanine	12	M. NOUVEL Julien
6	Mme MAGE Lucie	13	Mme PIQUET Virginie
7	M. ROUEIL Loïc		

Etaient absents excusés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Mme LEMERCIER Cécile qui a donné procuration à M. AUDOUIN Thibaut
M. VANOC Julien qui a donné procuration à M. BELLANGER François

Mme Pascale GRAINDORGE, première adjointe faisant fonction de maire, ouvre la séance. Elle remercie Marie BRIZARD qui a rejoint l'équipe municipale suite à la démission de M. GUINHUT afin de compléter le conseil municipal. Mme GRAINDORGE remercie Yves GUINHUT pour ses 26 ans d'engagement au sein du conseil municipal. Elle remercie également l'ensemble des conseillers municipaux pour cette première année. Pascale GRAINDORGE précise qu'elle ne se présente pas aux fonctions de maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Jeanine GABILLARD, doyenne d'âge, qui, après appel nominal, a déclaré installer :

Mme GRAINDORGE Pascale, M. BELLANGER François, Mme FOUILLEUX Caroline, M. MARTEAU Dominique, Mme GABILLARD Jeanine, M. VANOC Julien, Mme MAGE Lucie, Mme BRIZARD Marie, M. AUDOUIN Thibaut, Mme LEMERCIER Cécile, M. ALLAIN Cédric, Mme GAUMER Myriam, M. NOUVEL Julien, M. ROUEIL Loïc, Mme PIQUET Virginie dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil choisit pour secrétaire Mme GAUMER Myriam.

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Madame GABILLARD demande qu'il soit procédé à l'élection du Maire.

Intervention de Thibaut AUDOUIN :

« Avec Cécile, Marie et Cédric, nous avons posé sur la table un projet pour le conseil municipal. Un projet, qui pour nous, est en mesure d'apporter des réponses aux problématiques que l'on connaît actuellement.

Nous avons voulu que ce projet traite de la forme en proposant de modifier en profondeur la manière de fonctionner, avec pour chaque sujet des moyens à mettre en œuvre. Il faut, de manière concertée, mettre en place des règles acceptées de tous et les faire appliquer.

Le projet que nous portons pose aussi des questions de fonds, que nous avons des difficultés à aborder sereinement aujourd'hui. Nous pensons que les projets à venir de la commune nécessitent des ajustements.

Comme je l'ai précisé, ce projet est un socle qui pourrait être adapté et ajusté. J'étais en mesure de conduire ce projet à la condition de recueillir l'adhésion du plus grand nombre d'entre vous, et de constituer une organisation avec une équipe d'adjoints et de conseillers délégués cohérente et disponible. A ce jour, il me semble que ces deux conditions ne sont pas réunies. Aussi, je renonce à présenter ce projet au vote.

ng

Néanmoins, nous avons la satisfaction d'avoir porté à votre connaissance des idées de fonctionnement et nous espérons, que la ou les prochaines équipes municipales, sauront s'approprier certaines d'entre elles.

Avec tout le respect que je dois à Caroline et à l'équipe municipale d'aujourd'hui, je trouve le programme proposé trop léger et j'ai des doutes sur la réussite de sa mise en application par les personnes qui le portent dans le contexte que l'on connaît. Nous savons tous que le rôle de maire est compliqué. Au-delà du temps conséquent qu'il faut pouvoir y consacrer, la fonction requiert de nombreux savoir-faire et savoir être.

Bien que nous n'ayons pas connaissance des raisons de son désengagement, la démission d'Yves est là pour nous le rappeler. La fonction d'adjoint est là aussi importante. En plus du temps nécessaire, elle nécessite de trouver les bons positionnements sur les plan techniques et relationnels.

Le conseil municipal est paralysé depuis trop longtemps par des conflits de personnes, mais surtout par la difficulté des équipes à trouver des solutions pour les dépasser. Je crains qu'à cause d'un manque de lucidité et de remises en question, les solutions possibles pour renverser la situation soient écartées. Je me laisse quelques jours, quelques semaines, pour tirer des enseignements sur mon engagement au conseil municipal »

Intervention de Loïc ROUEIL

Loïc ROUEIL se porte candidat à la fonction de maire de la commune de CHEMAZE et explique les grandes lignes de son action en cas d'élection.

« Il précise qu'il a beaucoup échangé, ces derniers jours, avec Thibaut AUDOUIN, et donc qu'à priori, il adhère sur beaucoup de thèmes, à ce que celui-ci a dit.

Il précise, qu'en conséquence, il est venu ce soir, dans l'état d'esprit où il ne présenterait pas comme promis, sa candidature, et qu'il soutiendrait, celle de Thibaut AUDOUIN.

Il fait part de sa déception et sa surprise d'apprendre ce soir, sans qu'il en ait été prévenu, que Thibaut AUDOUIN ne se présentait pas.

Il fait aussi remarquer que Thibaut AUDOUIN, auraient dû présenter du coup depuis longtemps en conseil municipal, pour échanger, les évolutions qu'il nous présente ce soir.

** Voici la synthèse des motivations exprimées par Loïc ROUEIL :

- Il faut replacer les choses dans leur contexte. En effet lors des élections de Mars 2020, j'étais le numéro 1 d'une liste, qui avait bien précisé dans le document diffusé aux électeurs, le mode de fonctionnement que souhaitions mettre en œuvre à Chemazé. Cela nous oblige tous à respecter ces électeurs et donc à ce que je suis légitime à présenter ma candidature à la fonction de maire ; ces habitants étant pour moi, les acteurs les plus important de la commune.

- Pour moi dans la fonction de maire, il faut définir des règles vie communes, qui permettent un fonctionnement délégué, sur d'autres personnes qui ne sont pas issues du même milieu. Celles que je vais vous lister ci-après, sont le résultat de l'expérience professionnelle que j'ai acquise, dans une entreprise en restructuration, ce qui m'obligeait à être crédible. En effet, j'ai occupé, dans ma carrière, 2 grands types de postes de "Cadres" : 50% de cette carrière dans des postes d'ingénierie technique et de coordination de grandes opérations complexes de Télécommunication, et 50 % dans des postes de management d'équipes dimensionnées à environ 20 personnes

- Dans le prolongement de tout cela, je suis naturellement candidat à la fonction de "maire de la commune de CHEMAZE ; voici succinctement, comment nous pourrions fonctionner, le cas échéant.

Pour moi le maire de la commune, au sein du conseil municipal, doit avoir une stratégie et un mode de fonctionnement clair et transparent :

* **Il doit être d'abord un animateur d'équipe**, et une force de proposition au sein de cette dernière. Par contre la décision finale est le résultat de 15 avis ; la majorité basculant sur une décision collective.

* **Le maire doit être légaliste.** Il doit adopter un état d'esprit pour exécuter la volonté de la majorité du conseil municipal.

* **Les décisions et actes pris au nom de la commune**, se font de façon publique et transparente. Tout ce qui est public, au sens du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT, est à disposition et diffusable à tous les habitants.

* **Derrière chaque action ou décision**, pour moi il n'y a pas le terme de " La commune", car il y a forcément une personne responsable qui doit être comptable des décisions prises. Exemple : 1 adjoint prépare un dossier d'abord en son nom, ensuite le conseil municipal vote, et cela devient un dossier porté pour la commune, par le maire.

* **Les PV de séances respecteront scrupuleusement les avis**, propos, arguments et votes exprimés par les uns et les autres.

* **Les habitants de CHEMAZE**, outre la diffusion en toute transparence de tous les documents publics, seront invités périodiquement à des réunions publiques, pour faire émerger des améliorations utiles au plus grand nombre d'habitants.

* **En matière fiscale, pour moi, il ne doit pas y avoir d'augmentation** des impôts et toute autre solution devra être recherchée en priorité.

* **Le pilotage de la commune se fera avec un fonctionnement organisé** avec des responsables clairement identifiés qui auront de vraies délégations. A contrario, dans une telle pratique, pour maîtriser l'objectif nécessaire d'efficacité, il faudra :

- à Des règles de vie communes, simples et transparentes,
- à Un pilotage avec des réunions périodiques, cadrant les actions des uns et des autres.
- à Tout ce fonctionnement se faisant avec des documents et comptes-rendus écrits. »

Intervention de Caroline FOUILLEUX

« Je tiens à remercier à Yves GUINHUT pour ses 26 années d'engagement auprès de la commune et de ses citoyens.

J'ai mûrement réfléchi avant de prendre la décision de présenter ma candidature à l'élection du maire. C'est un challenge que je souhaite relever avec vous toutes et vous tous car un conseil municipal, ce n'est pas juste un maire mais toute une équipe municipale qui souhaite œuvrer dans le même sens pour ses habitants et sa commune.

Comme je vous l'ai écrit dans mon argumentaire mes principales priorités sont de :

- Retrouver un esprit d'équipe, une dynamique de groupe, de la convivialité car c'est ce qui permet à une équipe de mener à bien ses projets

- Apaiser les conseils municipaux

- Améliorer la communication

- Prioriser ensemble les projets à venir sur les dernières 5 années.

Les prochaines grandes missions sont de :

- Finaliser et concrétiser le projet de restructuration de la rue du stade

- Finaliser et concrétiser le parc multisport

- Prévoir l'embauche et l'intégration du nouveau ou de la nouvelle secrétaire de mairie

Je vous rappelle une nouvelle fois que pour les projets futurs, nous les déterminerons et les prioriserons ensemble.

Toutes ces priorités et ces missions ne peuvent être réalisées au cours de ce mandat pour lequel nous avons été élus, sans l'implication, le soutien et la confiance de chacune et de chacun. »

Premier tour de scrutin

Mme Cécile LEMERCIER donne procuration à M. AUDOUIN Thibaut
M. Julien VANOC donne procuration à M. BELLANGER François

Chaque conseiller municipal présent ayant participé au scrutin à bulletin secret, il est procédé au dépouillement des votes dont les résultats sont précisés ci-après :

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mme FOUILLEUX Caroline : 9 voix
- M. ROUEIL Loïc : 2 voix

Madame Caroline FOUILLEUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire de la commune de Chemazé et est immédiatement installée.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Mme Caroline FOUILLEUX prenant la présidence de la séance, en sa qualité de Maire, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le nombre des adjoints à élire, après avoir rappelé les dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme FOUILLEUX propose à l'assemblée municipale de fixer à quatre le nombre des adjoints à élire.

Intervention de Loïc ROUEIL :

Monsieur ROUEIL déclare qu'il ne souhaite pas que le nombre d'adjoints soit fixé à quatre car il estime que trois adjoints c'est suffisant pour la commune. Il estime que c'est un coût supplémentaire pour le budget communal.

Après un vote à main levée, cette proposition est adoptée par 13 voix pour, deux voix contre et une abstention.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire et sous la présidence de Mme Caroline FOUILLEUX, élue Maire, à l'élection des adjoints. Deux listes sont présentées :

- Liste 1 : GRAINDORGE Pascale, BELLANGER François, GAUMER Myriam, MARTEAU Dominique
- Liste 2 : PIQUET Virginie, ROUEIL Loïc

Premier tour de scrutin

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste 1 : 10 voix
- Liste 2 : 3 voix

La Liste menée par GRAINDORGE Pascale ayant obtenu la majorité absolue, les quatre adjoints sont immédiatement installés.

Vu les résultats du scrutin rapportés précédemment, la Municipalité est définitivement composée comme suit :

- Maire Mme FOUILLEUX Caroline
- 1^{er} adjoint Mme GRAINDORGE Pascale
- 2^{ème} adjoint M. BELLANGER François
- 3^{ème} adjoint Mme GAUMER Myriam
- 4^{ème} adjoint M. MARTEAU Dominique.

Pour conclure la séance, Mme FOUILLEUX Caroline lit la charte de l'élu local.

La séance est levée à 21 heures 40 minutes.



NG